

Séance du lundi 22 mai 2017

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 22 mai 2017, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Jean-Claude LECONTE, Patrick LORET, Alain MARIE, Thierry MOURLON, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIN, Jessica DEVÉ, Danielle LEBARBIER (procuration à Michel BOIVIN), Christian MONTCUIT, Valérie RENOUF (procuration à Béatrice RIBES).

I. Élection du secrétaire

Charly SAUSSAYE a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du jeudi 06 avril 2017

Il est approuvé à l'unanimité. Toutefois Raymond ROBIN fait remarquer qu'il avait dit, lors de l'examen des questions diverses, que la politique municipale menée manquait d'esprit de création et de projets innovants. Le maire lui répond qu'il pensait que cette brève était une boutade dans la mesure où les commissions, véritables forces de proposition, s'étaient réunies à plusieurs reprises pour préparer le budget 2017 et avaient fait part de leurs projets qui ont tous été retenus : cantine scolaire, plateau sportif, parking scolaire, salle polyvalente, atelier communal, aménagement et sécurisation de centre bourg, soit environ 1 500 000 euros d'investissement.

III. Adhésion à l'association de fleurissement du pays malouin

Charly SAUSSAYE, conseiller municipal délégué, rappelle au conseil municipal sa volonté de poursuivre l'opération fleurissement. Il précise que l'opération communale peut être menée parallèlement au niveau de l'ancienne communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande. Il ajoute que la nouvelle communauté de communes de Coutances mer et bocage n'ayant pas retenu la compétence fleurissement, il convient de créer une association de fleurissement du pôle de proximité de Saint-Malo-de-la-Lande. Il propose au conseil municipal d'adhérer à cette association en versant une cotisation de 0.15 € par habitant, soit 247 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à cette proposition et charge le maire du versement de la somme en cause.

IV. Local de la place de la Marine

Mise à disposition du local : Le maire rappelle au conseil municipal sa décision de louer le petit local communal de la place de la Marine à l'association Ph'Arts à l'Ouest. Après avoir échangé avec les représentantes de l'association, il propose un loyer mensuel de 30 €.

Thierry MOURLON pose la question de savoir si la gratuité ne serait pas plus opportune dans la mesure où il s'agit d'une association.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Thierry MOURLON), le conseil municipal :

- décide de louer le local communal sis place de la Marine à l'association Ph'Arts à l'Ouest à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- fixe à 30 € le loyer mensuel de ce local qui deviendrait « la maison des Artistes » ;
- charge le maire de l'établissement et de la signature d'une convention de location.

Siège social de l'association : A la demande des représentantes de l'association, le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix pour et une abstention (Raymond ROBIN), autorise l'association Ph'Arts à l'Ouest à établir son siège social à la mairie de Blainville-sur-mer.

V. Renouvellement du contrat pack illuminations de Noël

Le maire donne lecture des devis établis par la société NAIXIA en charge des illuminations de Noël. Le premier devis n° DVN0690, d'une durée de 4 ans, comprend un changement de décors possible tous les 2 ans et s'élève à 3 698.50 € HT par an. Le second devis n° DVN0691 implique les mêmes décors pendant 4 ans, pour un montant de 3 504.15 € HT par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le premier devis à l'unanimité, moins une voix, celle du maire, qui vote contre une dépense coûteuse à tous égards.

VI. Demande de subvention de l'association des retraités de la communauté de communes pour le financement du transport des denrées de la Banque Alimentaire

Le maire donne lecture du courrier de l'association des retraités de la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande, sollicitant une subvention permettant le financement du transport des denrées de Saint-Lô à Gouville-sur-mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

charge le maire du versement de la subvention demandée, soit 322€ à l'association susvisée.

VII. Cotisation 2017 à l'association des maires ruraux

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle le président de l'association des maires ruraux de la Manche sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune. Il précise que le montant de la cotisation annuelle dépend du nombre d'habitants et s'élève à 200 € pour l'année 2017.

Séance du lundi 22 mai 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux de la Manche pour l'année 2017 et charge le maire du paiement de la cotisation de 200 €.

VIII. Mise à disposition du bâtiment de « la gare » à l'association « Entrain de lire »

Anne-Marie DAUVIN informe le conseil municipal de la réunion des responsables de l'association « Entrain de lire » avec une responsable des bibliothèques de la communauté de communes CMB et de la décision de l'association de ne pas intégrer la structure communautaire trop contraignante en termes de gestion.

Après en avoir discuté, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de mettre le local de la rue du château d'eau à la disposition de l'association « Entrain de lire » ;
- charge le maire d'établir une convention de mise à disposition gratuite.

IX. Annulation de la subvention 2017 accordée à la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Blainville-sur-mer ayant cessé d'exister, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'annulation de la subvention accordée par sa délibération du 06 avril 2017, pour un montant de 1 000€.

X. Taxe locale sur la publicité extérieure : actualisation des tarifs applicables en 2018

Le maire donne lecture de la circulaire préfectorale indiquant les tarifs maximum de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables au 1^{er} janvier 2018.

Il rappelle que cette taxe est actuellement de 15.40 € le m² et propose son augmentation à 15.50 € le m² à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve la proposition du maire et fixe à 15.50 € le m² la taxe locale sur la publicité extérieure à partir du 1^{er} janvier 2018.

XI. Refonte de l'éclairage public du stade avec mise aux normes

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle la décision du conseil municipal de transférer l'actuelle salle polyvalente sur l'emplacement du terrain de football servant pour les entraînements et disposant d'un éclairage, ainsi que la décision de l'AJB de renoncer à un terrain d'entraînement dès lors que le terrain d'honneur serait éclairé.

Chargé de solliciter des devis pour un éclairage du terrain d'honneur, Jean-Claude LECONTE présente au conseil municipal les trois propositions.

Après en avoir débattu, par 14 voix pour et 1 contre (Patrick LORET), le conseil municipal décide l'éclairage public du terrain d'honneur en retenant le devis de l'entreprise CEGELEC pour un montant total de 79 612.50 € HT. Le maire indique qu'il est bien entendu qu'il n'y aura plus de terrain d'entraînement. Alain MARIE rappelle au conseil municipal l'intérêt d'un tel choix et confirme le renoncement de l'AJB à un terrain d'entraînement. Il indique que le terrain de Blainville-sur-mer étant de compétence communale, il n'accueillera plus d'équipes communautaires pour s'entraîner comme pour jouer. Patrick LORET indique qu'un tel dispositif n'est pas indispensable compte-tenu de la division où joue l'AJB.

XII. Rapport de la commission de l'aménagement de l'espace sur l'aménagement du centre bourg

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, informe le conseil municipal de la première réunion de travail de la commission de l'urbanisme avec monsieur Bertrand LESTELLE, architecte, concernant l'aménagement du centre bourg.

Il présente l'esquisse d'un avant-projet sommaire d'aménagement de la place de la Marine, de la rue de l'église, de la rue Aubain, de la rue d'Agon et de la mise en espace partagé du tronçon de la RD 244 entre les entrées de la route du Hutrel et de la rue de Bas.

Le maire demande de penser à programmer une réunion publique lorsque le projet sera finalisé.

XIII. Indemnité de gardiennage de l'église année 2017

Le maire indique que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales a fait l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics, et revalorisées suivant la même périodicité. La règle de calcul habituelle conduit à la revalorisation du montant de l'indemnité pour 2017, à savoir 120.97€ (au lieu de 119.55€), pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Vu les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011,

vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

sur proposition du maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'allouer l'indemnité de gardiennage de 120.97€ au Père Louis DESCHAMPS pour l'année 2017 ;
- charge le maire de son versement.

XIV. Questions diverses

1. Construction d'un sanitaire public près de la mairie

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, présente le devis de la SAS MONROCQ pour le lot 4 – menuiseries extérieures et serrurerie, pour un montant de 2 616.00€ HT, soit 3 139.20€ TTC.

Séance du lundi 22 mai 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis susvisé et charge le maire-adjoint de l'accomplissement des formalités nécessaires.

2. Défense contre la mer plage de Gonneville

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente les devis établis par la SARL FATOUT TP pour la fourniture et la pose de pieux hydrauliques sur la plage de Gonneville, pour un montant de 25 920€ HT, soit 31 104€ TTC.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et une voix contre (Valérie FRÉMOND), accepte les devis de la SARL FATOUT TP susvisés et charge le maire-adjoint du suivi de ces travaux.

3. Parcelles mobilhomes : changement de locataires

Le maire indique que monsieur Dominique PIJE, locataire de la parcelle 5B, est décédé.

Il convient d'établir le contrat de location au nom de sa nièce, madame Virginie PIJE, conformément aux souhaits du défunt et avec l'accord des autres héritiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

charge le maire de l'établissement d'un nouveau contrat de location pour la parcelle 5B au nom de madame Virginie PIJE, domiciliée au Pré d'Auge (14), à compter du 1^{er} mai 2017.

4. Budget camping : annulation partielle d'un titre de recettes sur l'exercice 2016

Le maire indique que monsieur Franck ROUSSEL était redevable de la somme de 451.98€ au titre de la consommation d'eau pour l'année 2016 (titre 58 de l'exercice 2016). Cette forte consommation étant due à une fuite importante et considérant que cette eau n'est pas passée dans le réseau d'assainissement collectif, le maire propose de déduire de la facture de monsieur ROUSSEL la somme de 302.25€. Ainsi, l'intéressé devra payer la somme de 149.73€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve la proposition ci-dessus ;

- charge le maire de l'émission d'un mandat au compte 673 – titres annulés sur exercice antérieur, pour un montant de 302.25€ TTC.

5. Conseil patrimoine bâti relatif à l'église Saint-Pierre

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, après s'être assuré que chaque collègue a pris connaissance du compte-rendu d'observation du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de la Manche à propos de l'église Saint-Pierre, informe le conseil municipal de la tenue d'une prochaine réunion de travail à son sujet.

6. Aménagement d'une cantine scolaire, d'un plateau sportif scolaire, d'un parking et d'une voirie scolaire : Réunion de contractualisation avec madame VUILLERMOZ

Le maire informe le conseil municipal de la réunion de la municipalité avec madame Juliette VUILLERMOZ pour contractualiser, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée par la communauté de communes Coutances mer et bocage, son travail d'architecte en vue de l'aménagement d'une cantine scolaire, d'un plateau sportif scolaire, d'un parking et d'une voirie scolaire.

Il précise qu'il a rappelé à madame VUILLERMOZ la volonté du conseil municipal de servir dans la nouvelle cantine des repas de qualité fabriqués avec des produits provenant de circuits courts de distribution.

Il demande au conseil municipal s'il ne serait pas opportun et cohérent de construire une cantine « écologique ». Le conseil municipal, après en avoir débattu, donne son accord à l'unanimité.

7. Message de Stéphane TRAVERT, député

Le maire donne lecture du message de sympathie de Stéphane TRAVERT, député de la Manche, suite au décès de Jean LETELLIER.

8. Stage de secrétariat

Le maire informe le conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche a sollicité la mairie de Blainville-sur-mer pour un stage de formation en secrétariat de mairie de madame Karine CHOUQUET, du 12 au 29 juin prochains.

9. Informations diverses

Charly SAUSSAYE donne les informations suivantes :

- *Fête de la musique* : elle aura lieu le samedi 24 juin dans le bourg, sur les places de Zimmerbach et de la Marine. Elle sera animée par les groupes « collectif Algorithme » et « j'aime beaucoup ce que vous faites ». La restauration sur place sera assurée par les commerçants du bourg. La sécurité du site sera assurée par la commune, en conformité avec les obligations en vigueur dans le cadre du dispositif Vigipirate.
- *Repas des anciens* : le traditionnel repas des anciens aura lieu le mercredi 22 novembre à la salle des fêtes. Il sera animé par Christian BASSET.

L'objet du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h15.